

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>		<b>BORDEREAU D'ENVOI</b>		CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
COMPAGNIE <b>QUERQUENON X</b>		CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES		Date, 19/12/90 Cit Rest	
de		QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE		Destinataires	
UNITÉ (CLAIR)		ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE			
Brigade de		← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE			
PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)					
N° 850/1990					
DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)				ENQUÊTE	
Cinq novembre 1990.				<input checked="" type="checkbox"/> PRÉLIMINAIRE	
LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)				<input type="checkbox"/> FLAGRANT DÉLIT	
Arrondissement de				<input type="checkbox"/> COMMISSION ROGATOIRE	
OBJET DE LA PROCÉDURE				AUTRE CAS	

Observation d'un objet volant non identifié ;

90307286

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
01	- Synthèse ;
02	- Plans de situation et planche photographique ;
03	- Audition de témoin, <u>V</u> D ;
04	- Audition de témoin, épouse <u>V</u> ;
05	- Audition de témoin, <u>L</u> S ;
06	- Audition de témoin, <u>D</u> J S ;
07	- Audition de témoin, <u>Z</u> P ;
08	- Audition de témoin, <u>D</u> J S ;
-----	

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.		VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ	
<input type="checkbox"/>	2 M. le Procureur de la République	LE 10 DECEMBRE 1990	
<input type="checkbox"/>	1 M. le Préfet de la	Le Lieutenant-Colonel D	
<input type="checkbox"/>	1 M. le Commandant de la Région Aérienne à . . . . .		
<input checked="" type="checkbox"/>	2 M. le Ministre de la défense		
<input type="checkbox"/>	1 (D.G.G.N, bureau Défense-Opérations		
<input type="checkbox"/>	AUX ARCHIVES Cie. <input checked="" type="checkbox"/> VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.		

90307286

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour Vingt novembre mil neuf cent quatre-vingt dix à quatorze heures,  
nous trouvant au bureau de notre unité,  
nous soussigné(s) B A , Capitaine, Commandant la Compagnie de GENDARMERIE de  
, Officier de Police Judiciaire,  
Vu les articles 16 à 20 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale,  
rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

P R E A M B U L E

Le cinq novembre mil neuf cent quatre-vingt dix à vingt heures, il nous est rendu compte par un militaire de notre Compagnie des faits suivants : Alors qu'il se trouvait ce même jour vers dix-neuf heures dix au lieu-dit , commune de en compagnie de son épouse, il a été témoin d'un phénomène lumineux, dans le ciel, pour lequel il ne trouve aucune explication crédible.

Ce même militaire, suite à ces faits, est retourné à son unité et a effectué diverses vérifications, notamment auprès de l'aérodrome de . Il en ressort que le phénomène décrit ne trouve pas d'explication, et que d'autres personnes en auraient été témoins.

MESURES PRISES

En fonction du message transmis par ce militaire, nous rendons compte des faits au Commandant de Groupement de GENDARMERIE à

Nous recevons de cet officier l'ordre de diriger l'enquête, nous faisant à cet effet assister d'un Gendarme de l'Équipe Recherches de

Nous en informerons également Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de ainsi que Monsieur le Procureur de la République à en la personne de monsieur V premier Substitut.

Par téléphone, nous contacterons le Service d'Expertises des Phénomènes de Rentrées Atmosphériques à TOULOUSE ancien GEPAN, lequel nous informera du témoignage de nombreuses personnes ayant constaté un phénomène similaire.

.../...2

L'O.P.J.

RESUME DES FAITS

Dans la soirée du cinq novembre mil neuf cent quatre-vingt dix, aux alentours de dix-neuf heures, il sera vu en divers points de l'arrondissement de , par temps de nuit, dans un ciel décrit comme clair, un phénomène volant lumineux pour lequel aucun des témoins n'est en mesure de fournir d'explication rationnelle.

L'enquête effectuée ne permettra d'avancer aucune hypothèse quant à ces faits.

ENQUETE

L'enquête effectuée conduira à l'audition de plusieurs témoins, lesquels font état de façon relativement concordante du phénomène suivant : A la date indiquée, vers dix neuf heures dix, ils ont aperçu dans le ciel un ensemble composé de plusieurs lumières, dans des tons oranges et blancs, voire bleutés, volant de SUD/OUEST en NORD/EST. Parmi ces lumières, donnant une impression générale de forme triangulaire, trois d'entre elles étaient beaucoup plus grosses et, situées à l'arrière, laissaient échapper une fumée blanche opaque en traînées importantes. Aucun bruit n'a été perçu par les témoins, à l'exception parfois d'un chuintement semblant provenir du frottement de l'air (Auditions recueillies en pièces 850/03 à 850/09).

Parallèlement, nous demandons au Gendarme C de se transporter en divers points de l'arrondissement, en vue d'effectuer des constatations. Ce militaire nous rend compte des faits suivants : S'étant transporté aux endroits où le phénomène a été observé de façon la plus massive, il n'a noté aucun élément caractéristique sur l'environnement suite aux observations décrites. Par ailleurs, il a fait mettre en oeuvre pendant deux heures le RADIA-AIR modèle DUK 803, N° 2396 de la Brigade de dans les conditions suivantes : Tête de lecture grise, mesure locale, aux échelles de 10 MR/H et 01 MR/H. Au cours de cette manoeuvre, le taux de radio-activité dans l'air est demeuré nul.

Il est dressé des plans de situations des lieux et une planche photographique indicative, joints en PIECE 850/02.

C L O T U R E

L'enquête effectuée ne permet pas d'avancer de quelconque explication rationnelle au phénomène relaté, qui de toute évidence a bel et bien été constaté par plusieurs témoins.

Nous mentionnons que compte-tenu du nombre important de témoins signalés, certains après l'annonce d'un phénomène similaire par les médias, nous avons volontairement, en accord avec Monsieur le Procureur de la République à , limité le nombre des auditions à quelques témoins dignes de foi s'étant manifestés entre l'observation du phénomène et son annonce par les médias.

En conséquence, nous clôturons en l'état la présente procédure, constituée en double exemplaire, et la faisons directement parvenir, tel que le détail en figure au bordereau d'envoi, à Monsieur le Préfet de la Dordogne et à Monsieur le Procureur de la République à

Fait et clos à e 20 novembre 1990.

L'O.P.J.

Nº 416/2

EMISSION

240300000\*240000000\*240031000\* \*  
\* \* \*

URGENCE (RPOZ) :P GDH:052030A NOV 90

FROM: BRIGEND

TO: CIEGEND -GROUPGEND

TEXTE

NMR 416/2 DE CE JOUR

OBJET: O.V.N.I

REF: CM 32600 DU 08.11.1985

TEXTE:

1/LE 05.11.90 A 19H10 HEURE LOCALE

2/LA COUR COMMUNE DE

3/LE GEND. V ADJT AU CB DE

EN QUARTIER LIBRE ALORS QU IL ALLA  
IT RENDRE VISITE A UN AMI, A CONSTATE LE  
S FAITS SUIVANTS: SE TROUVANT DANS SON V  
EHICULE PERSONNEL ET SON EPOUSE AU VOLAN  
T SUR UNE VOIE COMMUNALE A VU UN PHENOME  
NE ETRANGE SE DEPLACER DANS LE CIEL VENA  
NT DU SUD OUEST. IL S AGISSAIT D UN ENSE  
MBLE DE LUMIERES CLIGNOTANTES DE COULEUR  
ORANGE, FAISANT PENSER A UNE FORMATION  
D HELICOPTERES. CET ENSEMBLE SE RAPPROCH  
ANT, IL A ETE OBSERVE QU IL S AGISSAIT D  
UNE FORME DE GRANDE DIMENSION...

EMISSION

240300000\*240000000\*240031000\* \*  
\* \* \*

URGENCE (RPOZ) :P GDH:052030A NOV 90

FROM: BRIGEND

TO: CIEGEND -GROUPGEND

TEXTE NMR 416/2 DE CE JOUR PAGE 2

OBJET: O.V.N.I

COMPARABLE A UN IMMEUBLE DE FORME ALLONG  
EE. DE NOMBREUSES LUMIERES L ENJOURAIENT  
ELLES EMETTAIENT UNE LUMIERE ORANGEE, D  
E FAIBLE INTENSITE. LA VITESSE EST ESTIM  
EE A 30 OU 40KM/H ET SE DIRIGEAIT VERS L  
E NORD EST. CE PHENOMENE NE PRODUISAIT A  
UCUN BRUIT. A LARRIERE AU MOINS 4 TRAI  
NES BLANCHES DE 150 M DE LONG S ECHAPPAIE  
NT. L OBSERVATION A DURE ENVIRON 4 A 5 M  
INUTES. LE CIEL ETAIT CLAIR ET LES ETOIL  
ES ONT ETE VUES A TRAVERS CETTE MASSE.

4/TEMOINS: MADAME V PLUS LE GENDR  
RME V ET SA FILLE DE 6 ANS.

5/P.V NMR 850 DU 5/11/90 BT ETAN  
T SAISIE MEME PHENOMENE.

BT

GENDARMERIE NATIONALE

90307286

**LEGION**

**GROUPEMENT**

**COMPAGNIE DE**



**NOYAU RECHERCHES**

**CROQUIS & PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE**

**B.T :**

**P.V N°**

850 / 90

**PIECE N°** 2



« - - - - J'ai alors tenté de me fier aux étoiles pour en estimer la taille, car je précise que les conditions météorologiques étaient bonnes et le ciel dégagé. Je m'attendais à pouvoir me fier à la dissimulation de ces étoiles. Je me suis alors aperçu que l'objet était translucide, excepté à certains endroits, et que les étoiles étaient visibles à travers. « - - - -  
 « - - - - Je reviens sur les lumières orangées : Je précise que celles-ci étaient disposées de façon totalement irrégulière lorsque l'appareil s'est trouvé de profil. L'écart les séparant était variable, et celles-ci s'éteignaient et s'allumaient tour à tour. « - - - -

« - - - - Sur la taille de l'engin, toujours lorsque celui-ci s'est retrouvé de profil, j'ai eu le sentiment qu'il s'agissait de quelque chose de comparable à un immeuble. J'estime la longueur à au moins cinquante mètres. Quant à la hauteur, je n'ai pu la déterminer. La forme ovoïde que j'ai mentionnée n'était pas régulière. Je vous remets un croquis que j'ai établi aussitôt, dès le retour à l'unité. « - - - -

« - - - - Sans marquer aucun arrêt, l'engin se déplaçait à une vitesse de trente à quarante kilomètres/Heure. Je ne percevais toujours aucun bruit de moteur, seul un léger froissement d'air que faisait l'engin en se déplaçant. Nous nous trouvions pourtant en pleine campagne, et il n'y avait aucun bruit dans le voisinage, pas même un bruit de véhicule. « - - - -

« - - - - Lors de cette vue de profil, j'ai constaté la présence de diverses petites fumeroles, fusant çà et là sur le flanc. A l'arrière par contre, l'engin dégageait au moins quatre traînées blanches d'un diamètre important, lesquelles s'étendaient sur une distance d'environ cent cinquante mètres avant de se dissoudre dans l'air. Ces traces faisaient penser à une sorte de vapeur, sortant de façon rectiligne, légèrement opaques, sans dégagement lumineux à la base. « - - - -

« - - - - Poursuivant sa route vers le Nord-Est, l'engin était ensuite visible de derrière. De là, j'ai pu constater la présence d'une trace caractéristique de propulsion, qui semblait provenir de quatre tuyères, lesquelles n'étaient par contre pas visibles. L'une d'entre elles était beaucoup plus grosse que les autres et semblait située sur l'arrière, au milieu de l'appareil. « - - - -

« - - - - L'engin a progressivement disparu au dessus d'un bois. Ma femme et moi avons alors couru dans une ferme toute proche pour faire constater le phénomène par des tiers. Le temps que nous décidions ces personnes à sortir de chez elles, seules quelques traces de fumée restaient visibles. Je mentionne que j'ignore pour l'instant l'identité de ces personnes, résidant à la cour. « - - - -

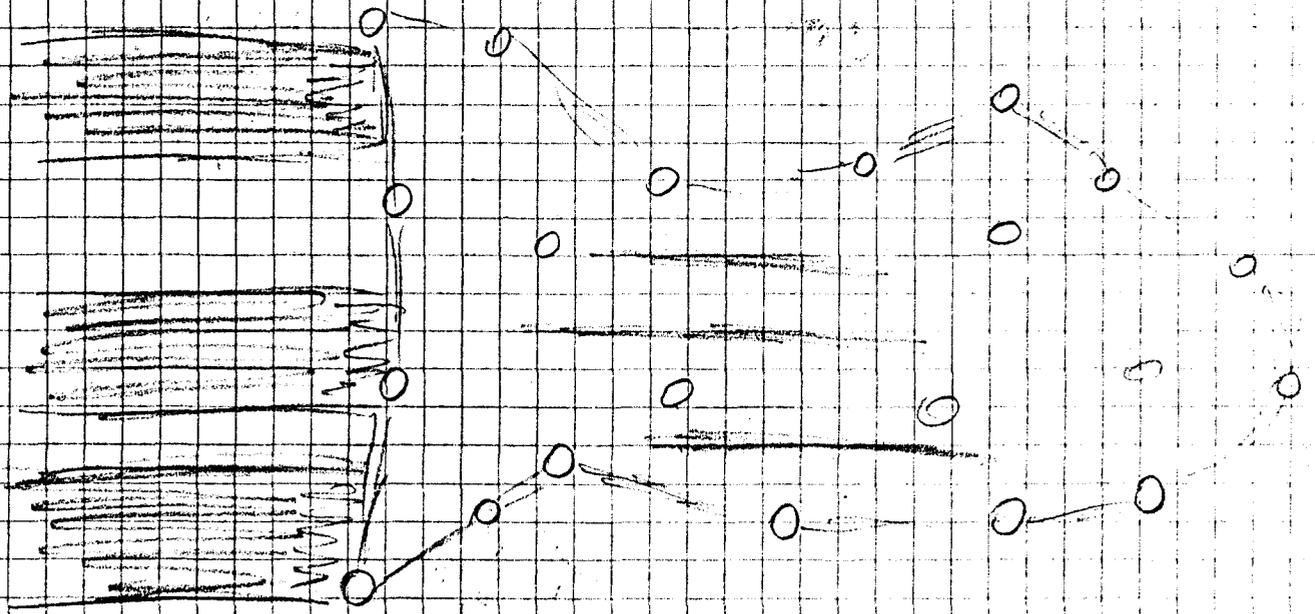
« - - - - Je précise qu'après l'observation de ce phénomène, j'ai regagné la Brigade de \_\_\_\_\_ d'où j'ai rendu compte à mes supérieurs hiérarchiques et j'ai fait des vérifications auprès de l'aérodrome de \_\_\_\_\_, auprès duquel j'ai après que nous n'étions pas les seuls témoins de ce phénomène. « - - - -

« - - - - Le six novembre mil neuf cent quatre-vingt dix à douze heures, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. « - - - -

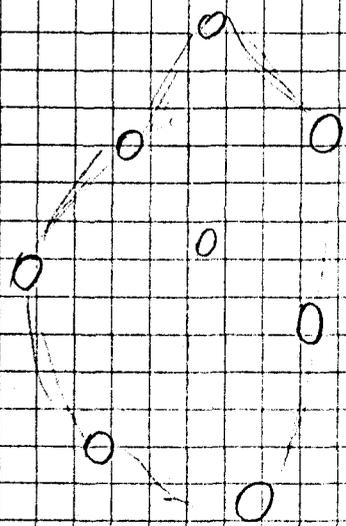
La personne entendue :

L. O. P. J. :

PROFIL



FACE





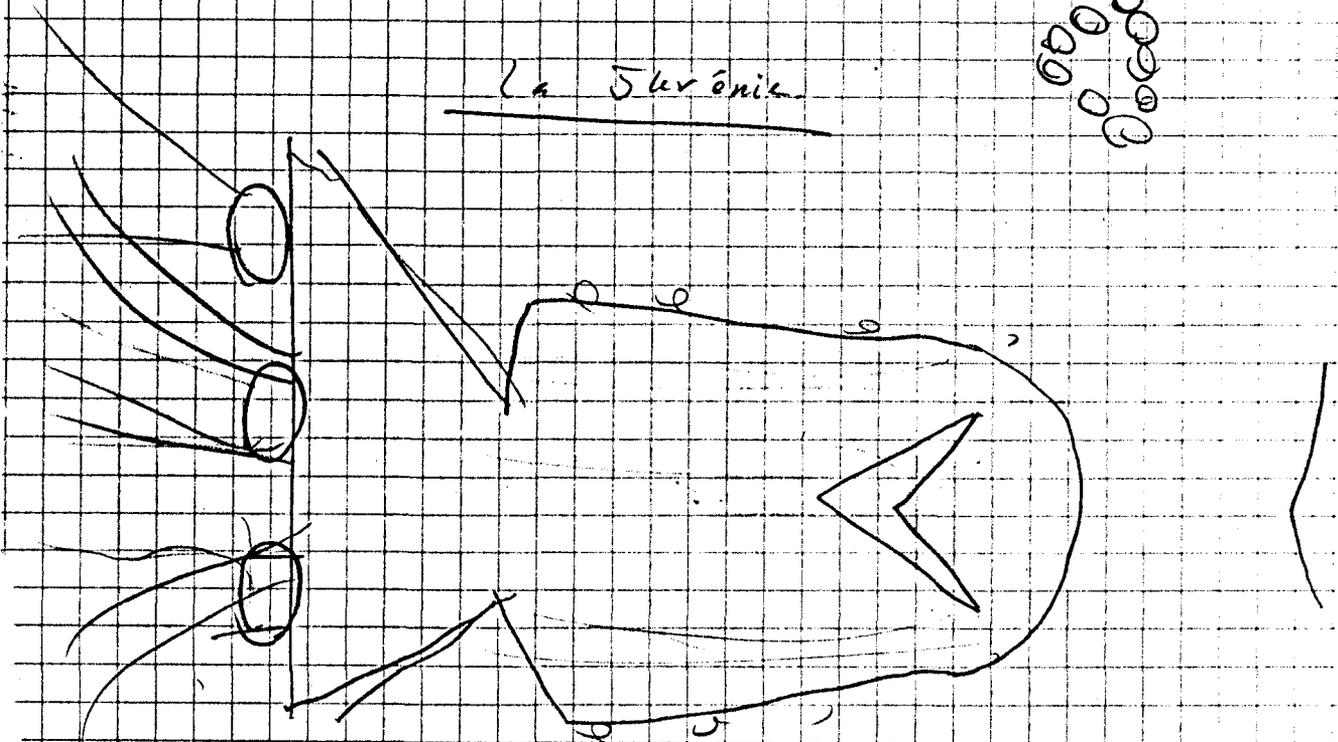


A R R I E R E



Martin Bernard

La Slovénie



90307286/3

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour six novembre mil neuf cent quatre-vingt dix,

nous soussigné(s) C R Gendarme à la Compagnie de du Noyau  
Recherches de Agent de Police Judiciaire,  
vu les articles 20 & 75 à 78 du Code de Procédure Pénale, du Code de Procédure Pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

**PERSONNE CONCERNÉE**

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

L S  
SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

de sexe masculin, né le F

FILIATION ← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS → SITUATION DE FAMILLE

fils de  marié deux enfants,  
ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION  
demeurant agriculteur ; - - - -

- - - - Nous trouvant au bureau de la Brigade de  
Comparait devant nous la personne dénommée ci-dessus qui, enten-  
due séparément, déclare à quatorze heures : - - - -

" " " " - Dans la soirée du cinq novembre mil neuf cent quatre-  
vingt dix, je me trouvais avec mes parents au lieu-dit  
commune de . Alors que nous étions au domicile de mes  
parents et que j'étais occupé à rentrer un véhicule, mon père  
m'a demandé d'arrêter ma manoeuvre et de venir constater avec  
lui l'existence d'un phénomène lumineux bizarre. Il était à  
peu près dix-neuf heures dix, il faisait nuit, et le ciel était  
assez dégagé. - - - -

- - - - Se déplaçant dans un sens SUD-OUEST/NORD-EST, nous  
avons constaté l'existence d'un énorme objet lumineux compo-  
sant une multitude de lumières oranges, quelques lumières blan-  
ches, les unes clignotant et les autres non. Ces lumières appar-  
tenaient indéniablement à un seul et même objet. De face, celui-  
ci donnait un peu l'impression d'un gros triangle aplati. Il  
semblait être à environ deux cents ou trois cents mètres de  
haut par rapport au sol, et paraissait être à environ trois  
kilomètres de nous. Bien qu'il n'y ait eu aucun bruit à ce mo-  
ment là, nous ne percevions aucun bruit caractéristique. Seul  
existait un sorte de chuintement que semblait faire l'appareil  
en fendant l'air. Il se déplaçait à une vitesse assez lente,  
que j'estimerai à environ cinquante kilomètres/Heure. Nous avons  
pu observer ce phénomène pendant à peu près une minute. L'objet  
s'est successivement trouvé de face, de profil et de dos. Il  
donnait toujours l'impression d'un énorme triangle écrasé. A la  
réflexion, je pense que ce phénomène a duré plus d'une minute;  
Peut-être deux à trois minutes. - - - -

Question : Pouvez-vous identifier la forme de cet objet à la  
forme d'un objet connu de vous ? - - - -

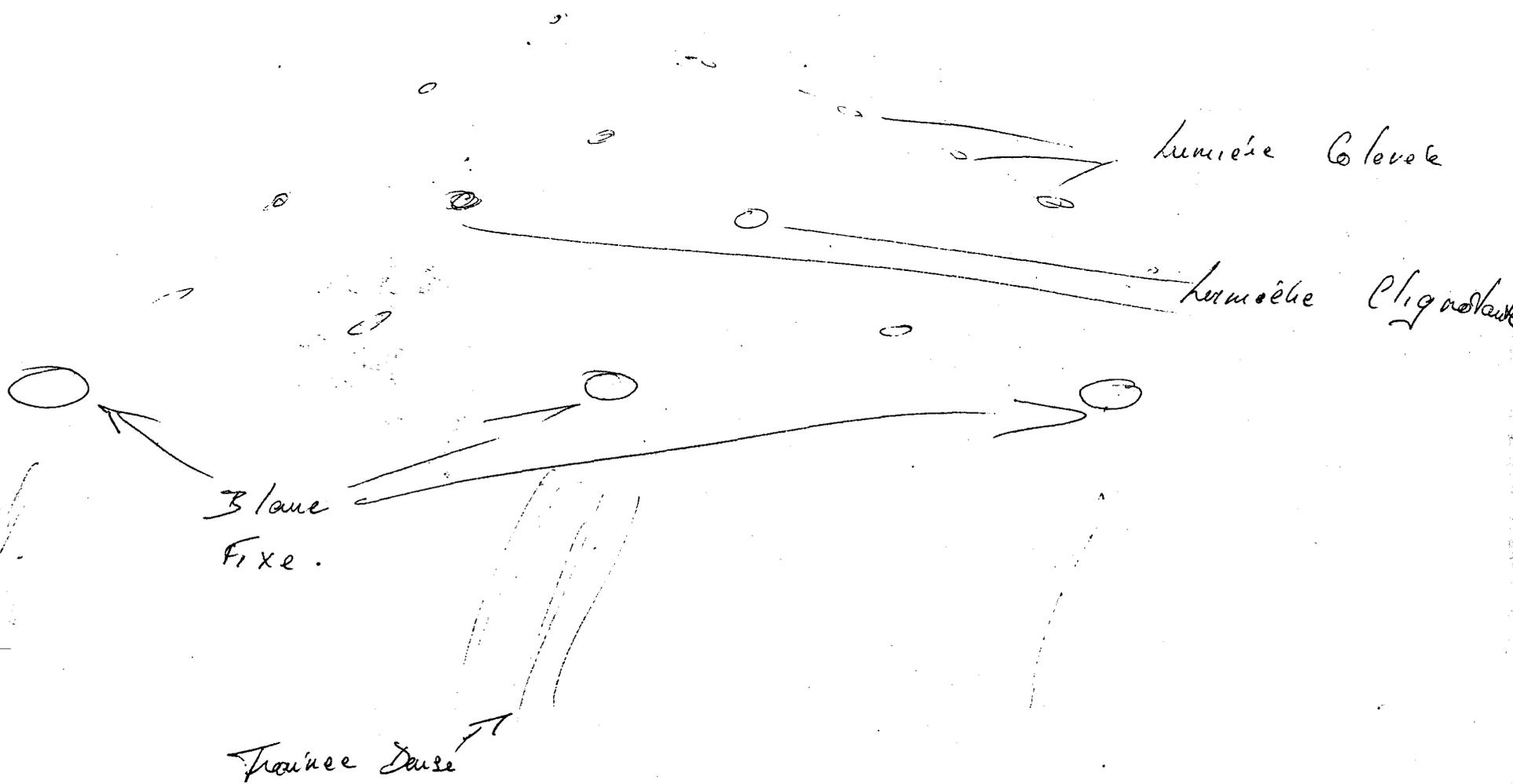
Réponse : A rien que je connaisse. Tout au plus cela m'aurait  
ramené à penser qu'il pouvait s'agir d'une raie géante. - - - -

La personne entendue

Si je devais estimer la taille de l'objet, je penseais qu'il devait mesurer environ cinquante mètres de long et une vingtaine de mètres de haut. Cet objet laissait derrière lui des traînées blanches. Je ne peux en estimer le nombre. L'une, centrale était plus fournie que les autres. Ces mêmes traînées étaient visibles quand l'objet s'est retrouvé vu de derrière. Je suis en mesure d'établir un croquis de ce que j'ai vu et de vous le remettre. Je mentionne que je n'ai pas vu ce midi les informations nationales. J'ai appris par mon épouse qu'il avait été fait état de faits similaires, sans que j'en connaisse les tenants et les aboutissants. En tout état de cause, je certifie sur l'honneur les déclarations fournies, et mentionne que mes parents ont été témoins également du même phénomène que moi. Le six novembre mil neuf cent quatre-vingt dix à quinze heures, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. La personne entendue :

L'A. P. J. :

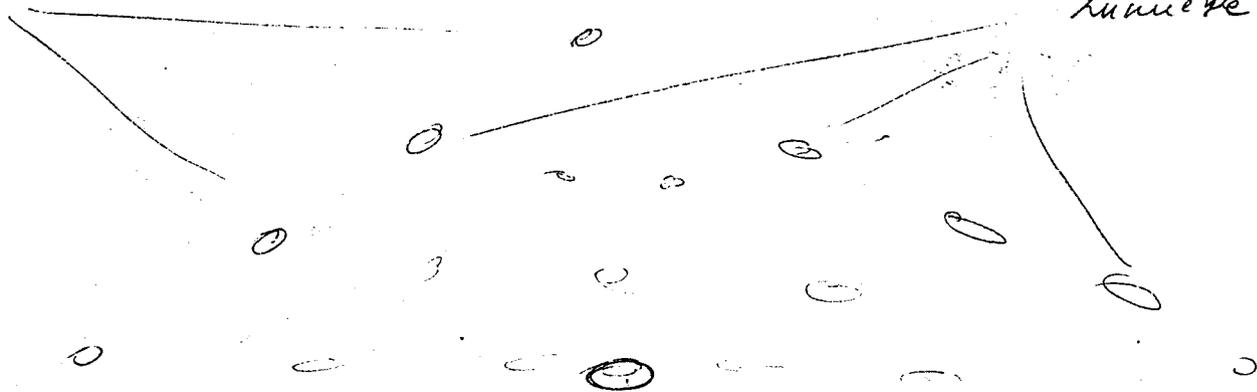
Vue arrière.



Vue de Face

Lumière Fixe.

Lumière Aiguote.



COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~

1 de

UNITÉ

Brigade de

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

N° 850/1990

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

6

1/2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

90307286/4

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour sept novembre mill neuf cent quatre-vingt dix,

Nous soussigné(s) C R, Gendarme à la Compagnie de, du Noyau Recher-  
ches de, Agent de Police Judiciaire,  
Vu les articles 20 & 75 à 78 du Code de Procédure Pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

D J S

SEXE, DATÉ ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

de sexe masculin, né le

N.F.,

FILIATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

fils de

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

retraité de l'agriculture, Maire de la commune du, de-  
meurant au lieu-dit ; - - - - -

- - - - - Nous trouvant au domicile de l'intéressé, - - - - -  
Comparaît devant nous la personne dénommée ci-dessus qui, entendue séparé-  
ment, déclare à dix heures trente : - - - - -

" " " " - Je reconnais être informé que ma déclaration est sollicitée dans  
le cadre de l'observation d'un phénomène lumineux volant dans la soirée  
du cinq novembre mil neuf cent quatre-vingt dix. Je mentionne que j'ai  
contacté par téléphone la Brigade de dès le 6 novembre 1990 au  
matin pour faire part de ce dont j'ai été témoin. J'ai vu depuis les in-  
formations nationales et suis au courant de la relation des faits, les-  
quels n'influencent en rien le témoignage que je fournis. - - - - -

- - - - - Le cinq novembre 1990 vers dix-neuf heures, voire légèrement  
plus, je me trouvais à pied sur une petite voie communale sans numéro pas-  
sant devant mon domicile. Je précise qu'il faisait nuit, que le ciel était  
dégagé. Par ailleurs, l'endroit où je me trouvais était parfaitement cal-  
me et il n'était perceptible aucun bruit alentours. - - - - -

- - - - - A l'heure indiquée, j'ai observé dans le ciel un phénomène lu-  
mineux en mouvement se déplaçant de SUD-OUEST en NORD-EST, à une vitesse  
qui m'a paru relativement faible. - - - - -

- - - - - Ce phénomène était constitué d'un groupement de petites lumières,  
à dominante blanchâtre je crois, fixes et non éblouissantes. J'ai succes-  
sivement vu ceci de face, de profil et de l'arrière. La forme générale de  
ces lumières groupées semblait constituer une sorte de triangle. Derrière  
celles-ci, j'ai observé deux traînées blanches, lesquelles ont persisté  
après le passage de l'engin. - - - - -

- - - - - Cet objet me paraissait assez bas, à une hauteur que j'ai alors  
estimé à cinq cents mètres. Il paraissait se trouver à environ deux kilo-  
mètres de moi, vers le Nord. Vu l'estimation de la distance, l'objet me  
semblait mesurer environ vingt mètres de long et un tiers de cette longueur  
quant à sa hauteur. Au passage de cet objet, je n'ai perçu aucun bruit au  
passage de cet engin, ni décelé d'odeur particulière. - - - - -

La personne entendue

.../...2

L'A.P.J. :



1 de.

UNITÉ

Brigade de

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)

N° 850/1990

## PROCÉDURE

D'ENQUETE PRELIMINAIRE  
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION  
DE TEMOIN

N° PIÈCE

7

N° FEUILLET

1/2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

90307286/5

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour sept novembre mil neuf cent quatre-vingt dix, - - - - -

nous soussigné(s) B A Capitaine Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de  
, Officier de Police Judiciaire, - - - - -

vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale, - - - - -

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

## PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

Z P

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

de sexe masculin, né le

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

de nationalité Française,

FILIACTION

fils de

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

marié un enfant,

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant "Gendarmerie",

Sous-Officier

de Gendarmerie ; - - - - -

- - - - - Nous trouvant au bureau de la Brigade de - - - - -  
Comparaît devant nous la personne dénommée ci-dessus qui, entendue séparément, déclare à quatorze heures quarante-cinq : - - - - -

- - - - - " J'exerce la profession de Sous-Officier de Gendarmerie et suis affecté à la Brigade de - - - - - depuis trois ans. J'ai le grade de Gendarme. - - - - -

- - - - - Le lundi cinq novembre mil neuf cent quatre-vingt dix à dix-neuf heures, quittant mon emploi, je marchais en direction de mon logement en bordure du - - - - - Il faisait nuit, le ciel était dépourvu de nuages et la visibilité était bonne. - - - - -

- - - - - Etant dirigé vers l'Est, j'ai remarqué dans le ciel le phénomène suivant : A une hauteur que j'ai estimée à environ trois cents mètres, j'ai vu, se déplaçant dans le sens SUD-OUEST/NORD-EST un objet de forme générale triangulaire, pointe en avant, avec deux pointes dirigées vers l'arrière. Celui-ci était lumineux, et comportait plusieurs lumières (environ une quinzaine), de couleur blanche, jaune-orange, et bleutée-mauve. Ces lumières étaient de petite taille, excepté pour trois ou quatre d'entre elles qui, situées à l'arrière, étaient plus grosses. Elles semblaient laisser derrière elles des traînées blanches, opaques, de taille régulière. Ces traînées faisaient le même effet qu'un rayon lumineux émanant d'un projecteur. - - - - -

- - - - - L'engin en question était gros, c'est certain, mais je ne suis pas en mesure d'en estimer la taille. Quant aux traînées, celles-ci représentaient environ la moitié de la longueur de l'engin. - - - - -

- - - - - Par rapport à la taille d'un avion de ligne vu depuis le sol, j'estimerais celle-ci à une dimension quinze fois supérieure. - - - - -

- - - - - Sur la disposition des petites lumières, il n'y avait aucun positionnement géométrique ou symétrique. L'ensemble donnait l'impression générale d'un triangle. - - - - -

- - - - - Je mentionne que l'on voyait le ciel à travers cet objet ou cet ensemble d'objets. Le scintillement des lumières paraissait important proportionnellement aux étoiles qu'on voyait à travers.

- LA PERSONNE ENTENDUE :

.../...2

L'O.P.J.



